



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Aviaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|--------------------|---|-----------------|
| M. VANNUCCI | à | M. ARESU |
| Mme OTTAVY-SARROLA | à | Mme OTTAVY |
| Mme BIANCAMARIA | à | M. HABANI |
| Mme CORTICCHIATO | à | Mme GUERRINI |
| M. FILONI | à | Mme SANNA |
| M. FERRARA | à | M. PAOLINI |
| Mme FELICIAGGI | à | M. SBRAGGIA |
| Mme VILLANOVA | à | Mme ZUCCARELLI |
| Mme MASSEI | à | Mme FALCHI |
| M. DELIPERI | à | Mme FLAMENCOURT |
| M. CIABRINI | à | M. LUCIANI |

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 33 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 277

Avenant n°1 au marché n°13/011 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive. Lot 11 : Structure métallique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par notification en date du 19 mars 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 11 : Structure métallique à l'entreprise SAS ATS pour un montant de 219 704 € HT. Le présent avenant a pour objet la modification de la passerelle d'accès Sud Est au bâtiment. Le projet de clôture de la résidence des Cannes à l'Est entraîne la modification des espaces extérieurs et notamment la modification de l'implantation de la passerelle d'accès pour des raisons d'accessibilité pompiers à la maison située au Sud de notre parcelle et pour l'accès au poste transformateur. Cet avenant d'un montant total de 18 400 € HT représente une incidence financière de 8.37 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 238 104 € H.T. Le présent avenant implique également une prolongation de la durée du marché de 10 semaines. Les autres clauses du marché demeurent inchangées. Inscription Budget Annexe ANRU, Chapitre 23 ; Article 2313, Autorisation de programme 15ANRU16

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 13/011 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 11 : Structure métallique avec l'entreprise SAS ATS pour un montant de 18 400 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Paolini, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code des marchés publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le code du travail,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE :
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché 13/011 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 11 : Structure métallique avec l'entreprise SAS ATS pour un montant de 18 400 € HT.

Inscription Budget Annexe ANRU, Chapitre 23 ; Article 2313, Autorisation de programme 15ANRU16.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Maire.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2015

Publication : 31/07/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI

